

Bureau d'études :



BETEM CENTRE
15 Avenue Cyprien Faurie 19100 BRIVE

Architecte :



SARL ANDESITE architecture
26 rue Amiral Goubeyre – 63200 RIOM

Maitre d'ouvrage :



Groupeement Hospitalier des Territoires d'Auvergne
58 rue Montalembert – 63000 CLERMONT-FERRAND

Mise en accessibilité PMR des bâtiments CMP-A et CMP-B

CHU Gabriel Montpied
58, Rue Montalembert
63000 CLERMONT-FERRAND

CCTP DCE

LOT N°06 : PLATRERIE PEINTURE

Phase	Indice	Date	Objet	Rédacteur	Relecture
DCE	A	Déc. 2025	Emission Originale	CCO	CCO

25-1124	LOT 06 – PLATRERIE PEINTURE	Page 2
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	GENERALITES	3
1.1	OBJET	3
1.2	DÉFINITION DU SITE	3
CHAPITRE 2	PRESCRIPTIONS GENERALES	4
2.1	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES	4
2.2	CHOIX DES MATÉRIAUX	5
2.3	INTERPRÉTATION DU CCTP	5
2.4	PERCEMENTS ET INTERVENTIONS APRES DESAMANTAGE	5
CHAPITRE 3	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	7
3.1	DEPOSE DE FAUX PLAFONDS	7
3.2	DEMOLITION DE CLOISONS	7
3.3	CLOISONS SUR OSSATURES MÉTALLIQUES.....	7
3.3.1	Cloisons de type 98/62 avec parement simple de plaque de plâtre, Ra ≥ 45 dB.....	7
3.4	GAINES TECHNIQUES.....	8
3.4.1	Gaines techniques avec parement en plaque de plâtre de type "A", Rw+C ≥ 35 dB	8
3.5	FAUX-PLAFONDS DÉMONTABLES	9
3.5.1	Faux-plafonds démontables en dalles 600 x 600 mm, bord standard.....	9
3.6	AUTRES OUVRAGES	10
3.6.1	Pose d'huisseries	10
3.6.2	Renforts cloisons et doublages	10
3.6.3	Joint acrylique.....	10
3.7	TRAVAUX DE PEINTURE EN PAROIS.....	10
3.7.1	Peinture satinée sur subjectiles béton et/ou plaque de plâtre (finition B)	10
3.8	AUTRES OUVRAGES	11
3.8.1	Peinture sur bois ou matériaux dérivés de bois (finition B).....	11
3.9	REPRISES PARTIELLES DE PEINTURE	12
3.10	RETOUCHES DE FINITION PEINTURE.....	12
3.11	TRAVAUX DE NETTOYAGE	12
3.11.1	Nettoyage de fin de chantier	12

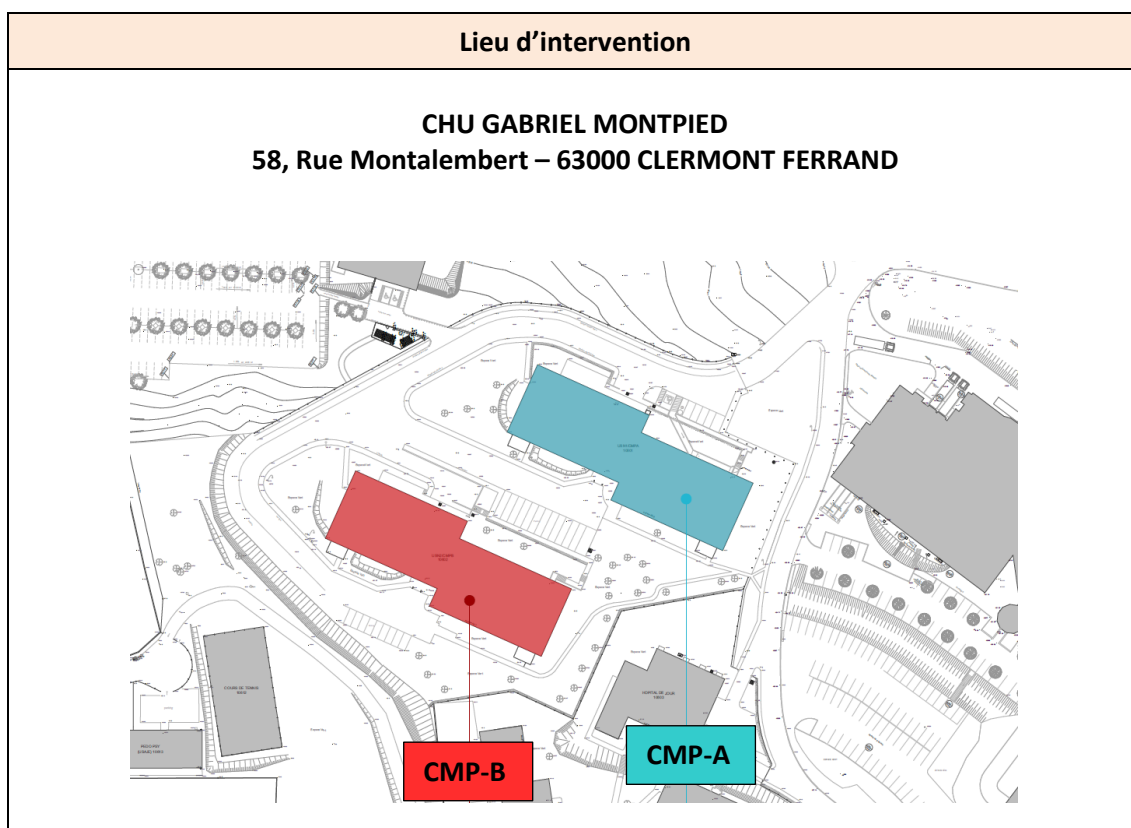
25-1124	LOT 06 – PLATRERIE PEINTURE	Page 3
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

CHAPITRE 1 GENERALITES

1.1 OBJET

Le présent document a pour objet de définir en **phase DCE** les spécifications techniques générales relatives au présent lot « **Lot 06 PLATRERIE PEINTURE** », dans le cadre des travaux de **mise en accessibilité PMR des bâtiments CMP-A et CMP-B du CHU Gabriel Montpied de Clermont-Ferrand**..

1.2 DÉFINITION DU SITE



25-1124	LOT 06 – PLATRERIE PEINTURE	Page 4
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

CHAPITRE 2 PRESCRIPTIONS GENERALES

2.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

Le titulaire du présent lot doit, pour ses études d'exécution et pour la réalisation de ses travaux, se conformer à l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et techniques en vigueur, et plus particulièrement (liste non exhaustive) :

A la norme française NF DTU 25.41 (Indice de classement : P 72-203), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de décembre 2012 et 3^{ème} tirage d'avril 2016 concernant le CCT (Travaux de bâtiment – Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées).

A la norme française NF DTU 32.3 (Indice de classement : P 22-203), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de septembre 2015 (Travaux de bâtiment – Construction d'ossatures en acier pour maisons et bâtiments résidentiels).

A la norme française NF DTU 45.10 (Indice de classement : P 75-501), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de juillet 2020 (Travaux de bâtiment – Isolation des combles par panneaux ou rouleaux en laines minérales manufacturées).

A la norme française NF DTU 45.11 (Indice de classement : P 75-502), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de mars 2020 (Travaux de bâtiment – Isolation thermique des combles par soufflage d'isolant en vrac (laine minérale ou ouate de cellulose de papier)).

A la norme française NF DTU 58.1 (Indice de classement : P 68-203), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de juin 2019 (Travaux de bâtiment – Plafonds suspendus modulaires).

À l'ensemble des documents cités en référence dans les normes NF, normes NF DTU, normes AFNOR et cahiers CSTB visés ci-dessus.

A l'arrêté du 25 juin 1980, modifié et complété, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

A la norme NF EN 13964 (indice de classement P68-204) Plafonds suspendus – Exigences et méthodes d'essai, de juin 2014).

Aux rapports d'essai attestant des performances de résistance au feu des systèmes de cloisons employés.

Aux rapports d'essai acoustiques des systèmes de cloisons employés.

Cahier des Prescriptions Techniques n°3728_V2 de juin 2024, relatif à l'isolation thermique des murs par l'intérieur : Procédés d'isolation à l'aide de produits manufacturés à base de fibres végétales, faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application.

Aux Avis Techniques (ATec) et/ou aux Documents Techniques d'Application (DTA) des procédés innovants employés.

Aux recommandations des fabricants.

25-1124	LOT 06 – PLATRERIE PEINTURE	Page 5
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

2.2 CHOIX DES MATÉRIAUX

Les matériaux à utiliser sont définis dans le présent CCTP, définissant la qualité à mettre en œuvre.

La marque "X ou équivalent" n'impose en aucune façon la marque prescrite, mais indique le niveau de qualité à respecter.

Le Maître d'œuvre, demeurant juge en chaque cas d'espèce, aura toute autorité et pouvoir de décision pour rejet d'une proposition de matériel ou matériau qu'il estimerait ne pas répondre aux définitions ou caractéristiques et en particulier faire état de critère d'ordre financier.

L'entreprise est tenue de se soumettre au(x) choix arrêté(s) et de fournir dans le cadre de son marché les matériels ou matériaux retenus.

A l'appui de leurs propositions, les entreprises joindront obligatoirement sous peine de rejet des offres, la liste détaillée des références, marques et caractéristiques des matériaux proposés pour chaque type de revêtement en regard et suivant destination d'utilisation en fonction des différents services ou types de locaux considérés.

2.3 INTERPRÉTATION DU CCTP

L'entrepreneur doit prévoir toutes les fournitures et façons indispensables au parfait achèvement des ouvrages suivant les règles de l'art, mêmes si elles ne sont pas expressément mentionnées au CCTP.

De la même manière, les travaux comprennent tout ce qui est indiqué aux plans, coupes et élévations, ainsi qu'au présent CCTP, quand bien même diverses indications de détail ne seraient pas précisées, l'entrepreneur reconnaissant avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux éventuelles imprécisions du document fourni.

L'entrepreneur a le devoir de prendre connaissance des pièces des dossiers des autres corps d'état et ne peut, en aucun cas, ni aucun moment, faire état de ne pas les avoir consultées ou de les ignorer.

L'entrepreneur est réputé connaître la nature du terrain et l'emplacement du chantier, ainsi que les possibilités d'accès, les disponibilités en énergie, etc... et plus généralement, les conditions locales du site où seront exécutés les travaux.

2.4 PERCEMENTS ET INTERVENTIONS APRES DESAMANTAGE

Les percements, saignées, découpes et plus généralement toute intervention susceptible d'altérer les parois (murs, cloisons, plafonds, doublages) ne sont autorisés qu'au droit des zones ayant fait l'objet d'un désamiantage préalable et déclarées conformes par les rapports réglementaires en vigueur (rapport de fin de travaux / restitution de zone).

Aucune intervention ne pourra être réalisée dans des zones non désamiantées ou non déclarées conformes.

25-1124	LOT 06 – PLATRERIE PEINTURE	Page 6
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

En cas de découverte fortuite de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l’amiante, quelle qu’en soit la nature :

- les travaux concernés devront être immédiatement arrêtés ;
- la zone sera sécurisée et balisée sans délai ;
- le maître d’ouvrage et la maîtrise d’œuvre seront informés sans délai ;
- une procédure spécifique amiante sera engagée conformément à la réglementation en vigueur (repérage complémentaire, mesures conservatoires, éventuel désamiantage avant reprise des travaux).

La reprise des travaux ne pourra intervenir qu’après validation formelle de l’absence d’amiante ou après réalisation complète des opérations réglementaires de traitement.

25-1124	LOT 06 – PLATRERIE PEINTURE	Page 7
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 DEPOSE DE FAUX PLAFONDS

Dépose de faux plafonds existants et compris ossature et évacuation des gravois
Toutes précautions au droit des luminaires et ventilation.

Localisation :

Bâtiment A

WC PMR au RDC

Bâtiment B

WC PMR au RDC

3.2 DEMOLITION DE CLOISONS

L'entrepreneur devra la démolition et l'évacuation de cloisons existantes, comprenant

- démolition des cloisons de toutes natures, à l'aide de matériel adapté
- protection des ouvrages existants conservés
- échafaudages, les échelles et les protections nécessaires adaptés
- dépose des blocs portes et des boiseries incorporés
- précautions nécessaires pour ne pas desceller les cloisons conservées
- chargement et évacuation de tous les gravois provenant de ces démolitions
- nettoyage complet après l'exécution de ces travaux

Localisation :

Bâtiment A

WC PMR au RDC

3.3 CLOISONS SUR OSSATURES MÉTALLIQUES

3.3.1 Cloisons de type 98/62 avec parement simple de plaque de plâtre, $R_a \geq 45$ dB

Fournitures nécessaires et mise en œuvre de cloisons de distribution de type 98/62 régnant sur toute la hauteur entre plancher bas et plancher haut, constituées :

- D'une ossature métallique en acier galvanisé titulaire de la marque "NF-Éléments d'ossatures métalliques", composée de rails hauts et bas R 30/62/30 et de montants verticaux simples ou accolés M 35/61/35 espacés tous les 40 cm ou tous les 60 cm entraxes.
- Moyens et fournitures nécessaire et pose d'une isolation thermique à base de fibres végétales ou animales avec certification ACERMI, d'épaisseur 60 mm, selon étude thermique, avec dispositif de maintien, conformément au "6.4.2.3" de la NF DTU 25.41 P1-1. Du type "BIO FIB TRIO" de la société

25-1124	LOT 06 – PLATRERIE PEINTURE	Page 8
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

BIO FIB ou équivalent biosourcé.

- Sur chaque parement, d'une simple peau en plaques de plâtre standards du type BA 18 S, à bords amincis, titulaires de la marque "NF-Plaques de plâtre", de 18 mm d'épaisseur, haute densité (type "I"), fixées à l'ossature métallique par vissage.
- Du traitement des joints et raccords divers, conformément au "6.1.4" de NF DTU 25.41 P1-1.
- Des protections en partie basse dans les locaux humides EB et EB+ collectifs, conformément aux normes NF DTU 25.41 et 25.42.
- De bandes armées pour renforcement des angles saillants.

Caractéristiques :

- Réaction au feu des plaques standards : A2-s1, d0
- Plaque de plâtre haute dureté : 18 mm (type "I")
- Réaction au feu de l'isolant en fibre végétales : A1
- Résistance au feu des cloisons : EI 60
- Performance acoustique R_w+C : $R_a \geq 45$ dB, selon notice acoustique
- Hauteur : selon plans et coupes
- Émissions dans l'air intérieur (plaques de plâtre + isolation) : classe A+

De type "CLOISONS DISTRIBUTIVES PREGYMETAL" de chez SINIAT ou équivalent.

Conception et mise en œuvre conformes à la NF DTU 25.41, aux procès-verbaux de résistance au feu, au procès-verbal d'affaiblissement acoustique et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Bâtiment A

WC PMR au RDC

3.4 GAINES TECHNIQUES

3.4.1 **Gaines techniques avec parement en plaque de plâtre de type "A", $R_w+C \geq 35$ dB**

Fournitures nécessaires et mise en œuvre d'un système pour gaines techniques, constitué :

- D'un système monobloc d'épaisseur totale 73 mm (12.5+48+12.5 mm), composé d'une âme en panneau isolant de laine roche bénéficiant d'une densité ≥ 80 kg/m³ permettant d'obtenir un classement au feu A1, de plaques de plâtre de parements de type A (standard) à bords amincis.
- Du traitement des joints et raccords divers, conformément au "4.2.4" de NF DTU 25.41 P1-2 (CGM).

Caractéristiques :

- Réaction au feu : A2-S1, d0
- Performance acoustique R_w+C : $R_a \geq 35$ dB, selon notice acoustique

Conception et mise en œuvre conformes à la NF DTU 25.41, au DTA du procédé de cloisons employé et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Bâtiment A

WC PMR au RDC

25-1124	LOT 06 – PLATRERIE PEINTURE	Page 9
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

Bâtiment B
WC PMR au RDC

3.5 FAUX-PLAFONDS DÉMONTABLES

3.5.1 Faux-plafonds démontables en dalles 600 x 600 mm, bord standard

Fournitures nécessaires et mise en œuvre de plafond démontable suspendu sur ossature métallique, constitué :

- D'une ossature avec fourrures et suspentes rigides et réglables, de cornières en alu en rive des locaux, compris ossatures et suspentes pour plafond grande hauteur, selon le cas.
- De panneaux à bords droits (bords A) de 600 x 600 x 19 mm, en laine de roche comprenant un contre-voile sur sa face arrière et d'un voile de finition en peinture blanche sur sa face visible.
- De tous les éléments protégés contre l'oxydation par galvanisation, métallisation ou revêtement organique.
- Tolérances et planéité : creux maxi admissibles sur 2,00 m : 3 mm. Parfait alignement des joints. Désaffleux maxi 3/10 mm pour les éléments chanfreinés et 2/10 mm pour éléments à bords vifs.
- Compris les découpes diverses, les plaques spéciales en bordure de trémie, retombées, les cornières en alu en rive des locaux, Les découpes et plaques spéciales façonnées ou découpées à la demande des lots techniques pour logement de bouches, grilles, luminaires, spots, haut-parleurs, etc (nombre non limitatif) y compris renforcement de l'ossature à ces endroits si nécessaire.
- Échafaudages.
- Raccords de finition et nettoyage avant la réception.
- Les plafonds seront livrés entièrement terminés.
- Y compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires.

Caractéristiques :

- Nature : fibre minérale
- Démontabilité : facile
- Ossature : type T24
- Dimension : 600 x 600 mm, épaisseur 19 mm
- Performance acoustique : $\alpha_w \geq 0.90$, selon étude acoustique
- Type de bord : standard
- Réaction au feu : A2-s1, d0 – M1

Conception et mise en œuvre conformes à la norme française NF DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Bâtiment A
WC PMR au RDC
Bâtiment B
WC PMR au RDC

25-1124	LOT 06 – PLATRERIE PEINTURE	Page 10
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

3.6 AUTRES OUVRAGES

3.6.1 Pose d'huisseries

Pose, mise en place, blocage et fixation à leur position définitive des huisseries fournies par le lot Menuiseries intérieures, y compris contrôle de leur concordance et de leur destination avec les plans d'exécution des ouvrages et fourniture et application d'un joint mastic de calfeutrement au pourtour et aux deux faces.

Localisation :

Pose de l'ensemble des huisseries de portes incorporées dans les cloisons en plaques de plâtre

3.6.2 Renforts cloisons et doublages

Fournitures nécessaire et mise en œuvre de renforts en bois nécessaires à la fixation et à la reprise des efforts susceptibles d'être apportés à la cloison ou doublage au travers des appareillages fixés dans celle-ci.

L'entreprise se coordonnera avec les lots techniques mettant en œuvre les appareillages fixés dans les cloisons ou doublages tels que :

- Barre de relevage
- Appareils sanitaires
- Barres d'appui
- etc ...

Localisation :

Suivant indications des lots techniques

3.6.3 Joint acrylique

Réalisation d'un joint silicone pour la parfaite finition des ouvrages en plaques de plâtre. Produit bénéficiant de la labélisation délivrée par le Syndicat Français des Joints et Façades SNFJ (joints).

Localisation :

En périphérie des menuiseries intérieures

3.7 TRAVAUX DE PEINTURE EN PAROIS

3.7.1 Peinture satinée sur subjectiles béton et/ou plaque de plâtre (finition B)

Fournitures et moyens nécessaires et exécution des travaux de revêtements de peinture sur parois pour un état de finition B (conforme au DTU 59.1 P1-1), prestation comprenant :

- Les travaux préparatoires nécessaires sur plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné :

25-1124	LOT 06 – PLATRERIE PEINTURE	Page 11
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

révision des joints, époussetage, application d'une couche d'impression à base de résines alkydes et acryliques (Famille 1 – Classe 7b2 4a), rebouchage, enduit non repassé ponçage, époussetage.

- Les travaux préparatoires nécessaires sur parements de béton brut de décoffrage et de produits industriels en béton : brossage, égrenage, époussetage, application d'une couche d'impression à base de résines alkydes et acryliques (Famille 1 – Classe 7b2 4a), dégrossissage, enduit repassé, ponçage, époussetage.
- L'application d'une couche intermédiaire et d'une couche de finition de peinture laque acrylique satinée en phase aqueuse (Famille 1 – Classe 7b2).

Caractéristiques :

- Résistance à l'abrasion humide (peinture)..... : classe 1
- Teneurs maximales en COV (impression ; peinture).... : 1 g/l ; 2 g/l
- Émissions dans l'air intérieur..... : classe A+
- Label environnement..... : ECOLABEL EUROPÉEN ou NF ENVIRONNEMENT & EXCELL Zone verte
- Teintes..... : au choix de l'Architecte dans le nuancier

Du type "CIRCOULEUR" de la société UNIKALO ou équivalent, peinture issue d'une filière de recyclage.

Conception et réalisation conformes à la norme française NF P59.1, aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Bâtiment A

WC PMR au RDC

3.8 AUTRES OUVRAGES

3.8.1 Peinture sur bois ou matériaux dérivés de bois (finition B)

Fournitures et moyens nécessaires et exécution des travaux de revêtements de peinture sur subjectiles bois neufs pour un état de finition B (conforme au DTU 59.1 P1-1), prestation comprenant :

- les travaux préparatoires nécessaires sur subjectiles bois neufs : brossage, époussetage, application d'une couche d'impression aux résines acryliques en dispersion aqueuse diluée de 5 à 10% d'eau (Famille 1 – Classe 7b2), rebouchage, enduit non repassé, ponçage à sec et époussetage,
- l'application d'une couche intermédiaire et d'une couche de finition de peinture laque satinée en phase aqueuse (Famille 1 – Classe 7b2), y compris révision entre les deux couches.
- Compris échantillon pour logement témoin.

Caractéristiques :

- Résistance à l'abrasion humide (peinture)..... : classe 1
- Teneurs maximales en COV (impression ; peinture).... : 128 g/l ; 2 g/l
- Émissions dans l'air intérieur..... : classe A+
- Label environnement (impression / peinture)..... : ECOLABEL EUROPÉEN ou NF ENVIRONNEMENT & EXCELL Zone verte
- Coloris / RAL..... : au choix de l'Architecte dans le nuancier

Du type "EXPRIM" (impression) et "ELYOPUR LAQUE SATIN" (peinture laque) de la société SEIGNEURIE ou peinture issue d'une filière de recyclage du type "CIRCOULEUR" de la société UNIKALO ou équivalent.

Conforme à l'article 5.4 de la NF DTU 59.1 P1-1 (CCT), et aux recommandations du fabricant.

25-1124	LOT 06 – PLATRERIE PEINTURE	Page 12
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

Localisation :

Sur huisseries bois, sur couvre-joint des blocs-portes bois

3.9 REPRISES PARTIELLES DE PEINTURE

L'entrepreneur du présent lot devra les reprises partielles de peinture, sur murs existants à l'emplacement de l'appareillage électrique, après dépose par l'électricien comprenant :

- Sujétions de traçage pour façon de panneaux éventuels
- Préparation du support existant de toutes natures, lavage, rebouchages,
- Ponçage etc.
- Peinture 1 couche pour impression
- Peinture 2 couches alkyde brillante ou satinée
- Sujétions d'échafaudage
- Protections des ouvrages et nettoyage nécessaire

Localisation :

Tous niveaux, très partiellement dans les locaux concernés par les travaux (cage d'escalier, circulations, sanitaires)

3.10 RETOUCHES DE FINITION PEINTURE

L'entrepreneur devra les retouches de finition peinture comprenant :

- la protection des ouvrages environnants.
- les ponçages légers
- peinture, vernis, en reprise suivant la finition
- réchamps et toutes sujétions
- les parties de parois non satisfaisantes seront reprises, entraînant la reprise totale
- du panneau

3.11 TRAVAUX DE NETTOYAGE

3.11.1 Nettoyage de fin de chantier

Fournitures et moyens nécessaires et exécution d'un nettoyage général de tous les espaces et de tous les locaux, prestation comprenant notamment (liste non exhaustive) :

- Dépoussiérage soignée par aspiration mécanique de tous les sols,
- Nettoyage des luminaires et appareillages électrique,
- Nettoyage des menuiseries et des ouvrages de serrurerie, toutes faces, y compris quincaillerie,
- Lavage des cloisonnements pleins à parements mélaminés et parement vitrés
- Lavage des vitrages des menuiseries extérieures – 2 faces,
- Lavage des appareils sanitaires, compris canalisations apparentes et robinetterie,
- Nettoyage de toutes les peintures,
- Nettoyage des revêtements de sols et/ou des peintures de sols, y compris joints, plinthes et profilés associés,
- Lavage de tous les revêtements muraux,

25-1124	LOT 06 – PLATRERIE PEINTURE	Page 13
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

Localisation :

Nettoyage soigné et complet de fin de chantier, dans tous locaux (y compris gaines techniques), permettant une occupation immédiate et normale de tous les locaux, à exécuter en trois étapes :

- Gros nettoyage des sols, vitrages et sanitaires avant les OPR,
- Nettoyage complet fin de tous les ouvrages après levée des réserves et avant visite de réception,
- Parachèvement au cas par cas, avant prises de possession des locaux après retouches éventuelles de réception.